

COTISATION À PLUSIEURS RÉGIMES ? BAISSE DES RETRAITES ANNONCÉE !

Après le décret du 21 mars 2017, qui supprime pour les retraités le plafonnement à 50 % du surcoût des cotisations complémentaires santé après 3 ans, **après le projet Macron d'augmenter la CSG de 1,7 % pour les retraites au-dessus de 1 198 € par mois**, une autre mauvaise nouvelle se profile pour les retraités au le 1^{er} juillet 2017.

Introduite subrepticement par la loi du 20 janvier 2014 (Valls-Macron), **la réforme dite de Liquidation Unique des Retraites des régimes Alignés (LURA)**, passée largement inaperçue, va entrer en vigueur au 1^{er} juillet prochain. Sous couvert de simplification, elle aura pour effet de réduire le montant de la pension pour environ deux-tiers des retraités dits « poly-pensionnés ».

En clair, seront concernés ceux qui ont occupé durant leur carrière plusieurs emplois et ont cotisé, successivement, alternativement ou simultanément, au régime général (CNAV), au régime social des indépendants (RSI) **et à la sécurité sociale agricole (MSA)**.

A compter du 1^{er} juillet donc, **les assurés nés après 1953, qui ont cotisé à ces différents régimes**, vont percevoir une seule pension de base au lieu de plusieurs. La liquidation des droits et le versement des prestations vont être réalisés par un des régimes de base au nom des autres.

Pour les poly-pensionnés, dans deux-tiers des cas, cela pourra se traduire par une pension moins élevée.

Cette mesure technique ne devrait pas déséquilibrer les comptes des régimes, car chacun continuera à payer sa quote-part. Mais elle se traduira par une perte moyenne de pension de l'ordre de 0,9 % chez l'ensemble des nouveaux retraités qui y sont affiliés entre 2018 et 2037, selon une note transmise au Conseil d'orientation des retraites par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). En 2020, l'économie ainsi réalisée par les trois régimes s'élèverait à 150 millions d'euros.

Ce manque à gagner impactera les poly-pensionnés, soit environ 3 personnes sur 10 parmi les nouveaux retraités de ces trois régimes, en 2017. Et, en particulier, sur les poly-pensionnés ayant cotisé plus long-

temps que la durée requise d'assurance, ou bien ayant cumulé plusieurs régimes simultanément et validé plus de quatre trimestres la même année.

EXEMPLE N°1 :

Un assuré né en 1955 et devant cotiser 166 trimestres. Supposons qu'il ait validé un nombre insuffisant de trimestres, 100 au régime général et 40 au RSI, dont **4 superposés la même année** : sa pension LURA sera calculée sur 136 trimestres au lieu de 140...

EXEMPLE N°2 :

Une personne née en 1955 a cotisé au régime général toute sa vie pendant 41,5 ans (avec un salaire annuel moyen de 20 000 euros) et a cotisé simultanément pendant 20 ans au RSI (avec un revenu moyen de 10 000 euros).

AVANT LA RÉFORME LURA DES RÉGIMES ALIGNÉS :

Sa pension à la CNAV s'élève à :

- 20 000 euros (salaire annuel moyen) * 50 % * 166/166 = 10 000 euros.

Sa pension au RSI s'élève à :

- 10 000 euros (revenu annuel moyen) * 50 % * 80/166 = 2 400 euros.

Les trimestres cumulés pris en compte sont de :
 $166 + 80 = 246$.

Les pensions de retraite CNAV + RSI :
 $10 000 + 2 400 = 12 400$ euros.

APRÈS LA RÉFORME LURA DES RÉGIMES ALIGNÉS :

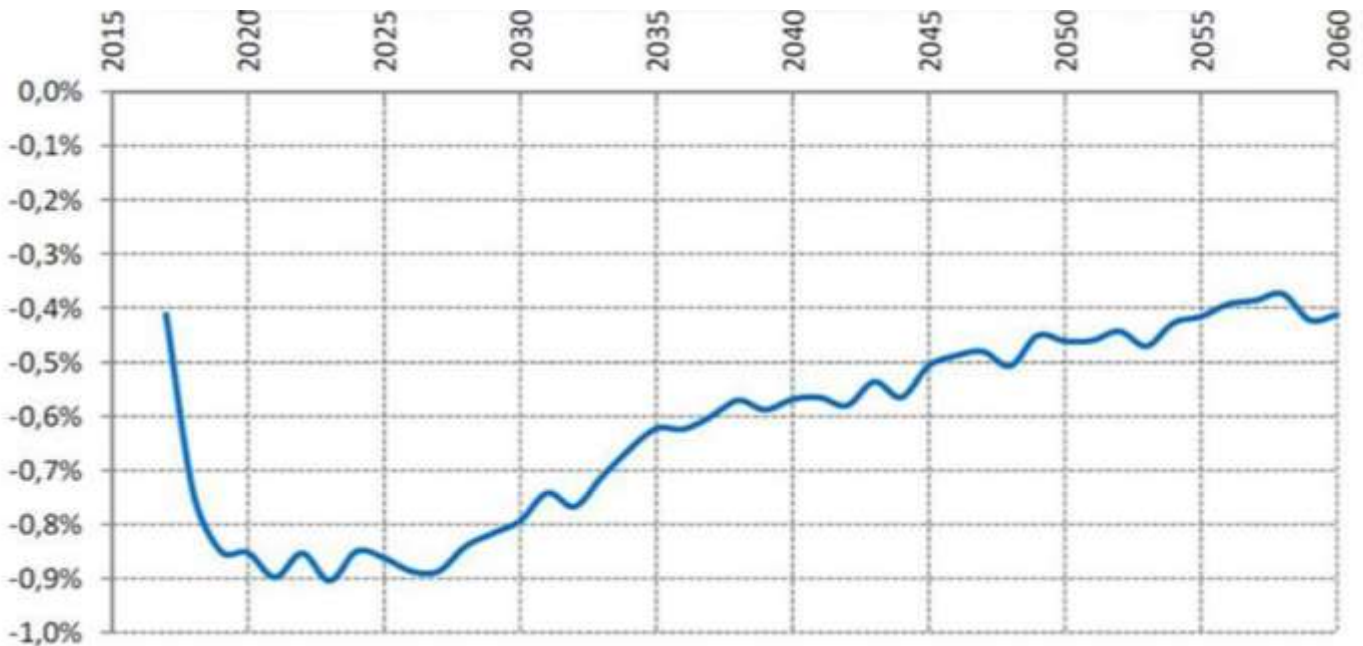
Sa pension unique CNAV + RSI va s'élever à :

- 20 000 euros (salaire annuel moyen fusionné et plafonné, en prenant en compte le cumul des rémunérations dans la limite du PASS) * 50 % * 166/166 = 10 000 euros.

Les trimestres pris en compte sont : 166.

La pension de retraite LURA : 10 000 euros.

VARIATION LIÉE À LA LURA DE LA PENSION MOYENNE RG+MSA+RSI DU FLUX PAR ANNÉE DE DÉPART



Cette courbe montre l'impact que vont subir, une nouvelle fois, les retraités ! Elle est très optimiste sur le long terme, car elle s'appuie sur une baisse du chômage de 4,5 %, notamment chez les femmes, et ne tient pas compte de l'impact qu'aura le 1,7 % d'augmentation de la CSG, et de la perte du pouvoir d'achat des retraités due à la non revalorisation des pensions.

Ce gouvernement et tous ceux qui veulent réformer notre système de retraite, ont négligé de prendre en compte une réalité que nous ne pouvons pas nier, celle des salariés qui sont amenés à prendre plusieurs emplois à la fois, qui le font par nécessité afin de subvenir à leurs besoins, quand un seul salaire ne suffit plus pour vivre !

Pour une retraite pleine et entière, qui réponde aux besoins **NOUS REVENDIQUONS :**

- ↳ La fin des exonérations sociales, et autres cadeaux aux entreprises. **240 milliards d'euros sont distribués tous les ans aux entreprises sans aucune condition**, soit la possibilité de payer 5 millions de salariés à 4 000 € par mois (cotisations salariales et employeurs comprises) !
- ↳ **L'augmentation des salaires et du SMIC à 1 900 € par mois.**
- ↳ La réduction du temps de travail à 32h00 par semaine, et à 28h00 pour les postés. Suite au passage à 35h00 : plus **2 millions d'emplois**, moins 350 000 chômeurs, donc plus de cotisations pour la protection sociale, la retraite !

Les moyens de financer les retraites et une protection sociale de haut niveau existent. **ARRÊTONS DE FINANCER LE CAPITAL !**